

(N° 80.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1846.

Crédit provisoire de fr. 2,215,962-07 pour le Département des Travaux Publics ⁽¹⁾.

Rapport fait, au nom de la commission ⁽²⁾, par M. OSY.

MESSIEURS,

Le Gouvernement demande un crédit provisoire de fr. 2,215,962-07, pour les dépenses du Département des Travaux Publics, pendant les mois de janvier et de février 1847.

La section centrale à laquelle cette demande a été renvoyée, partageant l'opinion du Gouvernement que le budget de 1847 ne pourra être voté en temps utile, a été unanime pour vous proposer l'adoption du projet de loi.

D'après le tableau joint à ce projet, les dépenses ordinaires se feront sur le pied des sommes allouées par le budget de 1846, et quant aux nouvelles dépenses et aux nouvelles constructions, elles sont portées pour mémoire, de sorte que le vote ultérieur de la Législature ne sera pas préjugé.

Le rapporteur,
OSY.

Le président,
G. DUMONT.

(¹) Projet de loi, n° 76.

(²) La commission était composée de MM. DUMONT, *président*, VEYDT, VAN CUTSEM, LESOINNE, BRABANT, OSY et DE NAEYER.